

Déclaration Cgt sur le dossier d'autosaisine « Pour une stratégie ambitieuse de développement de l'Enseignement Supérieur en Poitou-Charentes »

Session spéciale du CESER du 30.01.2012

La Cgt votera ce rapport.

En effet :

- Il présente un état des lieux global et exhaustif de l'Enseignement Supérieur public jamais réalisé en Poitou-Charentes, mettant en perspective les données régionales avec les nationales.
- Il met en exergue les données du contexte socio-économique régionales utiles :
 - à la compréhension de cet état des lieux et à celle des besoins de notre territoire au regard de ses spécificités
 - à la construction des préconisations.
- Il décline des préconisations porteuses de valeurs et d'objectifs partagés par la Cgt. Nous avons particulièrement relevé les points suivants :
 - Tout d'abord il assigne à l'Enseignement supérieur un rôle de moteur pour le nécessaire développement des qualifications et du développement économique.
 - Il porte un regard attentif aux étudiants. La majorité des préconisations portent sur l'ensemble des conditions qui favorisent leur accès à l'enseignement supérieur, qui leur permettent de réussir tout au long de leurs parcours et de préparer leur insertion dans le monde du travail. Il traite donc la question du décrochage et celle des aides socio-économiques. Il aborde également la question de leur engagement citoyen dans l'organisation et le fonctionnement des universités.
 - Il porte sur l'ensemble de l'offre de formation et fait un zoom sur les BTS et les IUT dont il rappelle le rôle essentiel, notamment dans notre région. A ce sujet, il préconise des mesures pour favoriser la poursuite d'études des bacheliers technologiques et professionnels.
 - Il rappelle que la réalité n'est pas toujours à la hauteur des bilans positifs qui sont publiés, comme c'est le cas pour le Plan Licence...
 - Il précise les conditions du développement des universités sans tomber dans le piège de l'« excellence » qui, telle qu'elle est déclinée actuellement, ne vise, dans les universités les plus grandes et les mieux dotées, que les secteurs les plus en pointe.

- Enfin ce rapport rappelle que c'est l'Etat qui a en responsabilité l'Enseignement Supérieur public, les collectivités territoriales et en particulier les régions ayant également un rôle à jouer au regard de leurs compétences en matière de développement économique, de formation. Pour la Cgt, le respect par l'Etat de cette mission est fondamental et le seul à même de garantir une égalité de traitement pour les jeunes et pour les territoires.

La Cgt aurait souhaité toutefois que le rapport analyse et dénonce plus vigoureusement les conséquences du nouveau système de répartition des moyens et des nouvelles règles de fonctionnement budgétaire issus de la LRU. Sous prétexte d'autonomie, celle-ci instaure une compétition entre établissements, instituant ainsi un enseignement et une recherche à plusieurs vitesses. Les universités sont contraintes de répondre à des objectifs de rentabilité, ce qui a des conséquences sur les personnels dont un nombre croissant est précarisé.

Creusant les inégalités entre les universités, ce système affaiblit globalement le service public d'enseignement supérieur. Il pénalise fortement les étudiants les plus modestes. Il présente également un risque majeur en matière d'aménagement du territoire en accentuant les difficultés des universités situées dans des régions dont le poids économique est modeste, comme le Poitou-Charentes.

Nous concluons cette intervention en rappelant qu'un nouveau champ de réflexion prospective s'est récemment ouvert au CESER avec la publication du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la recherche. Il portera tout particulièrement sur les conditions d'intervention des différentes collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale au développement de l'Enseignement supérieur et de la recherche publics.